

Paris, le 13 février 2009

Publication des éléments de rémunération des dirigeants mandataires sociaux

En application des recommandations issues du Code de Gouvernement d'Entreprise AFEP-MEDEF de décembre 2008 (voir Communiqué de la Société du 18 décembre 2008), le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 12 février 2009 a décidé, sur les recommandations du Comité des Nominations et des Rémunérations, de maintenir pour l'année 2009 la rémunération fixe du Directeur Général et du Directeur Général délégué au même montant que celui de l'année 2008 soit, respectivement, 630 000 et 360 000 euros.

Le montant de leur rémunération variable due au titre de 2008, payable en 2009, sera déterminé par le Conseil d'Administration lors de sa prochaine réunion.

Les autres éléments de leur rémunération (indemnités, retraites et autres avantages), tels qu'approuvés par l'assemblée générale mixte du 30 avril 2008, demeurent également inchangés.

Leader mondial de la Valorisation des Minéraux, Imerys est présent dans 47 pays. Il dispose d'environ 260 implantations industrielles et a réalisé près de 3,5 milliards d'euros de chiffre d'affaires en 2008. A partir de minéraux qu'il extrait et transforme depuis ses réserves de qualité rare, le Groupe développe pour ses clients industriels des solutions qui améliorent leurs produits ou leurs processus de production. Ses produits trouvent de très nombreuses applications dans la vie quotidienne : bâtiment, produits d'hygiène, papiers, peintures, plastiques, céramiques, télécommunications, filtration de liquides alimentaires,...

